

## Communiqué de presse

Jouy-en-Josas, le 23 janvier 2018

## VOTE DU BUDGET 2018 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine, composé des Conseillers départementaux des deux assemblées et présidé par Patrick Devedjian, a voté son budget pour l'année 2018, à Jouy-en-Josas.

Le Budget 2018, de près de 15,5 M€ en fonctionnement, permet de financer les politiques publiques dont la gestion a été transférée à l'Etablissement public interdépartemental :

- l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental : les activités transférées à l'EPI nécessitent une enveloppe de près de 14,7 M€ et la mobilisation de 280 agents issus des deux Départements. Le programme d'entretien et d'exploitation des réseaux routiers départementaux regroupe l'ensemble des dépenses relatives à l'entretien et à l'exploitation des 1 900 km de routes départementales des deux départements.
- l'adoption : 126 000 € sont prévus. Ce service interdépartemental accompagne les candidats à l'adoption et les soutient au moment de la réalisation de leur projet. Avec un bassin de 3 millions d'habitants, le service interdépartemental est devenu le plus important de France et pourra ainsi se faire l'écho des besoins du public auprès des instances nationales et internationales, avec un poids certain.
- l'archéologie préventive : 734 000 € en dépenses et en recettes sont programmés. Ce service réalise notamment pour le compte des deux Départements, et pour les aménageurs publics ou privé, des diagnostics et des fouilles préventives dans l'objectif de faciliter les projets de construction, en réduisant les délais d'intervention et les coûts de ces opérations (prescrites par les services de l'Etat).

Toutes ces ressources, mises en commun au sein de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine, sont financées uniquement par des transferts des budgets des services des deux Départements, à l'euro près.

Cette année encore, le budget de l'EPI permet de réaliser des économies, et d'être encore plus efficace dans la conduite des politiques publiques au service des Yvelinois et des Altoséquanais.



## L'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine

Impulsée par Patrick Devedjian, Président du Département des Hauts-de-Seine, et Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines, la création de l'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine a été approuvée par les élus départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines, le 5 février 2016.

Patrick Devedjian en assure la présidence et Pierre Bédier la vice-présidence. Le bureau est également composé de 3 conseillères et 3 conseillers de chaque Département.

L'EPI conduit et, le cas échéant, finance toute action d'intérêt interdépartemental dans les domaines de compétence dévolus aux départements. Les 3 politiques publiques d'intérêt interdépartemental déjà transférées à l'Etablissement sont : l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental, l'adoption et l'archéologie préventive.

www.epi78-92.fr

## **Contacts presse**

Département des Hauts-de-Seine Grégoire LEBOUC

tél.: 01 47 29 32 32

courriel : <u>glebouc@hauts-de-seine.fr</u> www.hauts-de-seine.fr Département des Yvelines Cyril MORTEVEILLE

tél.: 01 39 07 72 11

courriel : <a href="mailto:courriel">cmorteveille@yvelines.fr</a>

www.yvelines.fr